

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 669

présenté par

M. Nadeau, M. Brugerolles, M. Peu, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, Mme Reid Arbelot, M. Rimane,
M. Sansu, M. Tjibaou et Mme Lebon

APRÈS L'ARTICLE 27, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
